



Communiqué de presse

Fos-sur-Mer, le 11 janvier 2024

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Du 18 janvier au 24 février 2024

Réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et les communes, le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement est organisé chaque année et concerne 8% de la population.

Ainsi, à Fos-sur-Mer, cinq agents recenseurs iront, dès le 18 janvier 2024, à la rencontre des habitants de 587 logements, répartis dans différents quartiers de la commune.

Seuls les ménages concernés seront avertis par courrier. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site www.le-recensement-et-moi.fr.

Elles peuvent ainsi remplir le questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Pour rappel, il est obligatoire de répondre au questionnaire transmis par l'agent recenseur.

Contact presse
Daniel Cismondo
06 73 35 18 71